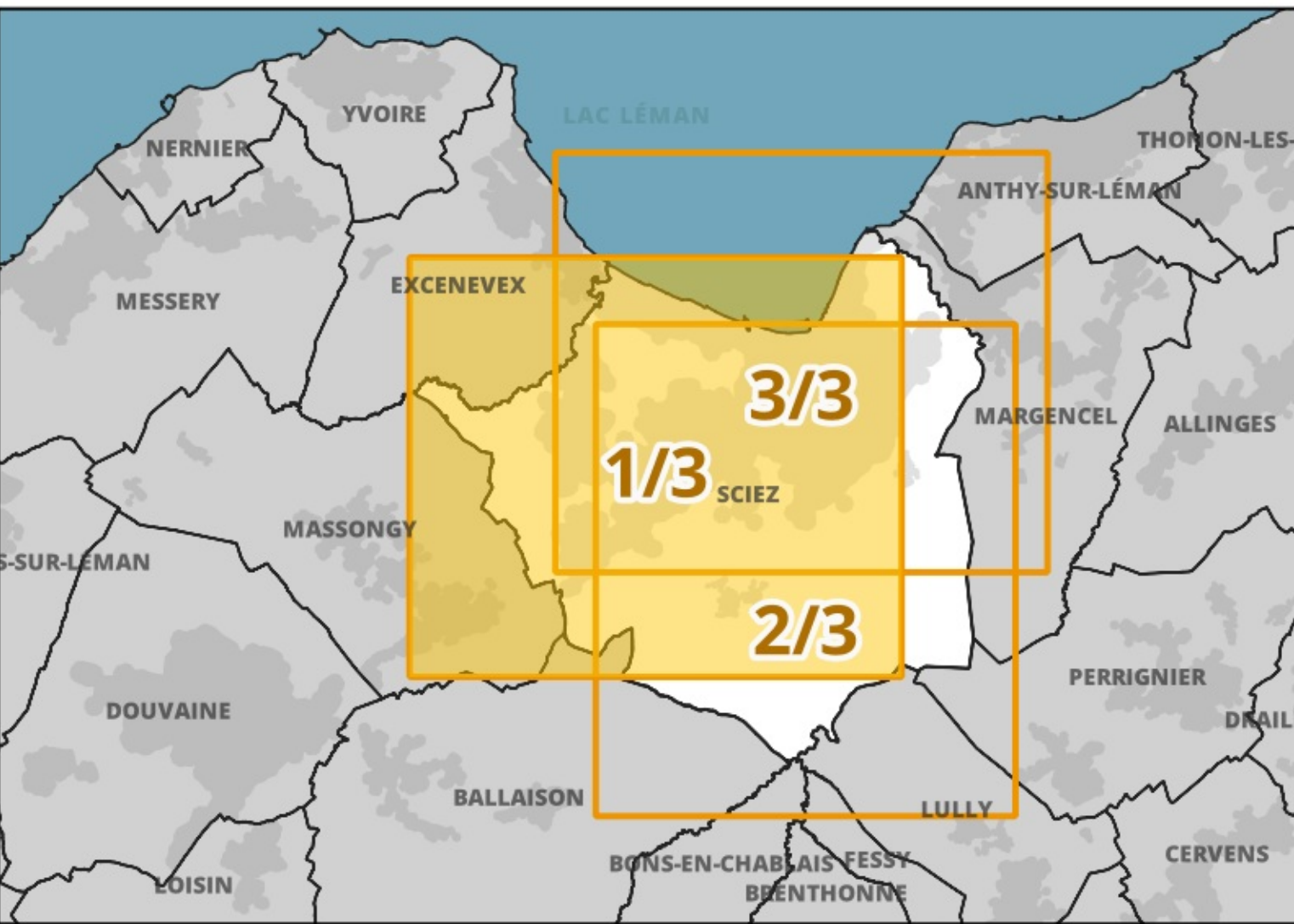
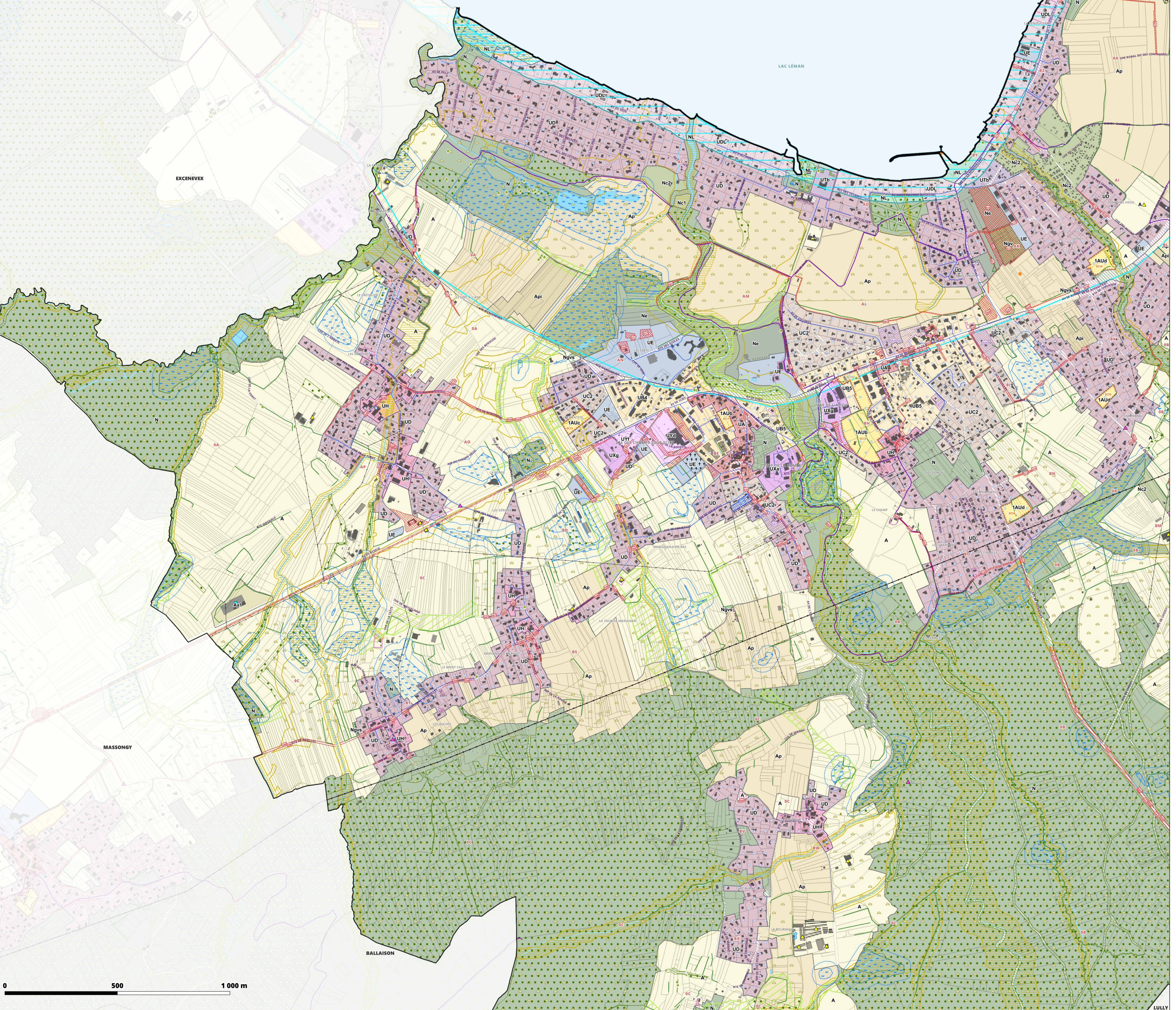




Liste de emplacements réservés et bénéficiaires (BENEF)		
COM : Commune / DEP : Département / T : Thonon Agglomération		
N°	LIBELLÉ DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BENEF SURF (M2)
560	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural. (régularisation)	COM 268
561	Aménagement d'une piste cyclable (belle voie verte), et d'un sentier pédestre et équestre.	COM 7256
562	Aménagement d'un espace public (aire de jeux).	COM 286
563	Création d'un parking public.	COM 759
564	Agrandissement voirie pour modes doux (+ 4m)	COM 1704
565	Agrandissement du parking public du port et de la plage sur la parcelle AK39	COM 3234
566	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 8004
567	Schéma cyclable - voie verte le long de 1005 - 5 mètres	COM 7507
568	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parking Relais (P+R). Parcelles concernées : AK 105, 106, 107	DEP 4979
569	Aménagement du sentier équestre et piétonnier de 5m. de largeur.	COM 516
570	UD : logements locatifs sociaux (environ 20 logements)	COM 2800
571	Aménagement d'espaces et d'équipements publics (dont sportifs).	COM 3015
572	Aire d'accueil publique des gens du voyage sur les parcelles AK 16, 18, 284 à 296	COM 15921
573	Aménagement d'une voie d'accès et de desserte au lieu-dit Les Prés Dorevies.	COM 2198
574	Aménagement du chemin des Bouchats (depuis la R.D. N°25) et préservation de l'accès agricole. Largeur 7 m.	COM 372
575	Préservation de l'accès agricole, depuis le chemin rural de Filly.	COM 70
576	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie d'accès depuis le chemin des Hutins-Vieux, vers le Poudry	COM 573
578	Extension et accès entretien bassin de décantation de Filly et aménagement d'un accès au parc Soldat par le rive gauche du ruisseau de Filly	COM 553
579	Regénération voirie pour Via-Riboud	COM 491
580	Parking Chapelle	COM 218
581	Aménagement d'un carrefour giratoire sur la R.D. N° 1005 (entree Ouest de Bonnatral) et aménagement d'un point d'arrêt volontaire.	COM 76
582	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du chemin rural de la Carrière (et son intersection), à Prailles.	COM 122
583	Aménagement à 5 m. de largeur de l'impasse du Clos du Presbytère, pour réseaux d'eaux pluviales.	COM 287
584	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 37.	DEP 11
585	Aménagement / sécurisation du carrefour entre la R.D. N°1 et la route des Sénateurs, au lieu-dit Sous Sciez.	COM 278
586	Aménagement à 7 m. de plate-forme, de la Voie communale N°4 (Chemin des Filles).	COM 816
587	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural de Massoulié, depuis la voie communale N°3 (Prailles).	COM 115
588	Parking public, aire de jeux et requalification de l'entrée du hameau de Choisy	COM 1769
589	Aménagement à 5 m. de plate-forme (4 m. en cas de sens unique), de la voie de desserte du hameau ancien d'Escuvilly.	COM 928
590	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural.	COM 186
591	Aménagement de la Route d'Escuvilly et autres aménagements routiers en lien avec le futur groupe scolaire.	COM 2050
592	Aménagement / sécurisation du carrefour Route de Choisy / Route de Chavanne / Route des Vigies.	COM 145
593	Aménagement du Chemin des Huches à 7 m. de plate-forme.	COM 354
594	Aménagement d'espaces et d'équipements publics (dont sportifs).	COM 1985
595	Aménagement à 8 m. de plate-forme de la Voie communale N°6 (route de Bordignon), avec bande cyclable et piétonne.	COM 2084
596	Voie de liaison entre la route des Jardins de Bonnatral et l'avenue de Bonnatral (RD 1005)	COM 723
597	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 11260
598	Voie à aménager au gabarit 5/8 frontière de Massoulié au chef-lieu de SCIEZ VC N°1.	COM 1455
599	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 148.	DEP 12
600	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : BI N° 224.	DEP 2
601	Extension parking cimetière	COM 1604
602	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de jonction automobile et piétonne entre le chemin des Gouilles et le chemin des Vigies	COM 3428
603	Aménagement et sécurisation du carrefour chemin des Voies-roues de Choisy sur la parcelle BN62	COM 115
604	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BD N° 29, 30, 52, 53, 65, 66, 67, 68, 69.	DEP 7467
605	Aménagement / sécurisation de la RD N° 25 (route de Perrignier) doit itinéraire cyclable.	COM 11700
606	Préservation de l'accès agricole, depuis la R.D. N°1 vers les Grandes Vigies.	COM 97
607	Cheminement piéton	COM 1618
608	Parking relais	COM 731
609	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 130, 131, 172.	DEP 142
610	Aménagement d'espaces et d'équipements publics en lien avec la plage et le sentier portuaire.	COM 1808
611	Aménagement à 7 m. de plate-forme du Chemin rural, de la voie communale de l'Abbaye au chemin rural de la Croix.	COM 2018
612	Stationnement public	COM 1201
613	Aménagement à 5 m. de large d'un accès piéton et cyclable à l'école des Budines (chemin des Gouilles).	COM 561
614	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 2, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13.	DEP 41
615	Aménagement jusqu'à 7 m. de plate-forme, des voies du hameau ancien ancien de Bonnatral.	COM 655
616	Sécurisation de la R.D. n°1 dans la traversée de Sciez	COM 1059
617	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de desserte lieu-dit "Sous Croix."	COM 2609
618	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AK 238.	DEP 62
619	Création de jardins familiaux	COM 2865
620	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 38, 40, 41, 42.	DEP 16
621	Aménagement de la voie communale n°30 "Chemin de la V" à 5 m. de plate-forme.	COM 682
622	Préservation de l'accès agricole, depuis Marnassat (RD 25).	COM 378
623	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 145.	DEP 1
624	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AK 125, 128, 135, 146, 147, 148.	DEP 746
625	Équipement d'intérêt public - déchetterie	TA 2528
626	Création d'un giratoire	COM 257
627	Aménagement du Chemin de la Renouillère (régularisation).	COM 1136
628	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 16213
630	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL 128.	DEP 2
631	Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD n° 1005 et la Rue du Port.	COM 1831
632	Aménagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès tous modes, aux campings, sur le chemin des Hutins-Vieux.	COM 555
633	Schéma cyclable - largeur 2 mètres	COM 73
634	Aménagement de stationnements (en extension du parking existant) et d'espaces publics de proximité (jeux d'enfants, à Filly).	COM 856
635	Aménagement à 5 m. de large d'un accès piétonnier au lac depuis le chemin de la Renouillère.	COM 878
636	Aménagement de la VC n°11 "Chemin de la Cladelle" à 5 m de plate-forme	COM 2016
637	Aménagement d'une voie nouvelle à 8 m. de plate-forme.	COM 375
639	Aménagement à 5 m. de plate-forme, de la Voie Communale N°4 de Margnarin, vers le Passieu.	COM 91
640	Aménagement à 5 m. de large d'un chemin piéton et cyclable, de Chavanne à Jussy.	COM 1221
641	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BH N° 201, 217.	DEP 142
642	Aménagement à 7 m. de plate-forme, de la desserte à la déchetterie vers "Le Fa" n°1.	COM 252
643	Aménagement de la Voie communale du Champ Mallans (Filly), à 5 m. de plate-forme.	COM 1114
644	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de jonction entre la route des Sénateurs, la zone d'activités de la Combe "Sous Sciez".	COM 179
645	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BH N° 63, 71.	DEP 46
646	Aménagement piéton à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural vers Chez Pallard (Filly).	COM 67
647	Aménagement à 5 m. de large, d'un cheminement piétonnier depuis l'impasse de la Sarpe.	COM 127
648	Aménagements paysagers et de stationnement le long de la R.D. N° 1005.	COM 285
649	Parking public	COM 1277
650	Couperie piédestre liaison modes doux et stationnement public	COM 6030
651	Création d'une nouvelle voirie chemin de la Rouette	COM 5588
652	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 2250
653	Aménagement du Chemin rural à 7 m. de plate-forme.	COM 471
654	Parking public et espace vert	COM 6096
655	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 149.	DEP 4



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- UA- Centralité historique
- UAp- Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé
- UB1- Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville
- UB2- Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville
- UB3- Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine du cœur de ville de densité intermédiaire
- UB4- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire à moyenne
- UB5- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité moyenne
- UC1- Centralité périphérique du cœur de ville
- UC2- Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles
- UC3- Centralité des communes villages avec enjeux paysagers
- UD- Pavillonnaire au développement maîtrisé
- UDL- Pavillonnaire dans la bande littorale
- UE- Equipement public et/ou d'intérêt collectif
- UEI- Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement
- UF- Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires
- UH- Hameaux historiques
- Uj- Zone des parcs urbains
- UR- Habitat portuaire de Ripaille
- Uss- Zone urbaine sans règlement - concernée par des OAP valant règlement
- Uta- Zone de tourisme du cœur de ville
- UTb- Zone de tourisme
- UX(a,b,c,d,e,f,g,h)- Zone d'activités économiques
- UY(a,b,c,d,e)- Zone commerciale

Zones à urbaniser

- 1AUb- Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines
- 1AUC- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur urbain
- 1AUD- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense
- 1AUe- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- 1AUt- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique
- 1AUX(a,b,c)- Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques
- 1AUy- Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques
- 2AU- Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLUI nécessaire)

Zones agricoles

- A- Zone agricole
- Ad- Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes
- ApH- Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes
- AH1- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants
- AH2- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site
- Ap- Zone agricole à protéger
- Api- Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers
- Ax1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants
- Ax1*- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Zones naturelles

- N- Zone naturelle et forestière
- Nc(1,2,3)- Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings
- Ncar- Zone de carrières
- Ng- Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- Ngvs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage
- Ngvs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires
- Nj- Nj*- Zone naturelle de jardins et parcs
- NL- Zone naturelle littorale
- Nlj- Zone naturelle de jardin en zone littorale
- Nls- STECAL à vocation de loisirs et tourisme
- Nst1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants
- Nst2- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager :

Espaces boisés classés

- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Au titre de l'article L151-23 du CU

- Condiens écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Terrain cultive ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Haie
- Arbre remarquable

Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Points de vue

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (POIPR)

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (sans règlement)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en 2030 U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICTE
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Croquis
- Cours d'eau hors EBF
- Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)
- Lignes haute et très haute tension (HTB)
- Réseau gaz à titre indicatif
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Domaine public et routes
- Section cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés
(PCI sept 2025, Services urbanisme de Thonon-les Bains, nov2025)

- Bâtiment en dur
- Construction légère

Bâtiments non cadastrés

- Représentés à titre indicatif (ÉPODE, 2025)
- Représentés à titre indicatif (Nicot IC, 2025)

0 500 1 000 m

Sources de données :
© IGN, Thonon Agglomération
Représentés à titre indicatif (Nicot IC, 2025)
ÉPODE, © Département de l'urbanisme, PCI 09-2025
Production cartographique : ÉPODE

THONON
agglomération

COMMUNE DE
SCIEZ

ÉLABORATION

PLAN DE
ZONAGE
PRESCRIPTIONS
& INFORMATIONS

MATRISE D'ŒUVRE :

ÉPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT,
CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

Le Président



SECTEUR : NORD-EST

Échelle : 1:5 000

Date d'édition : 09/02/2026

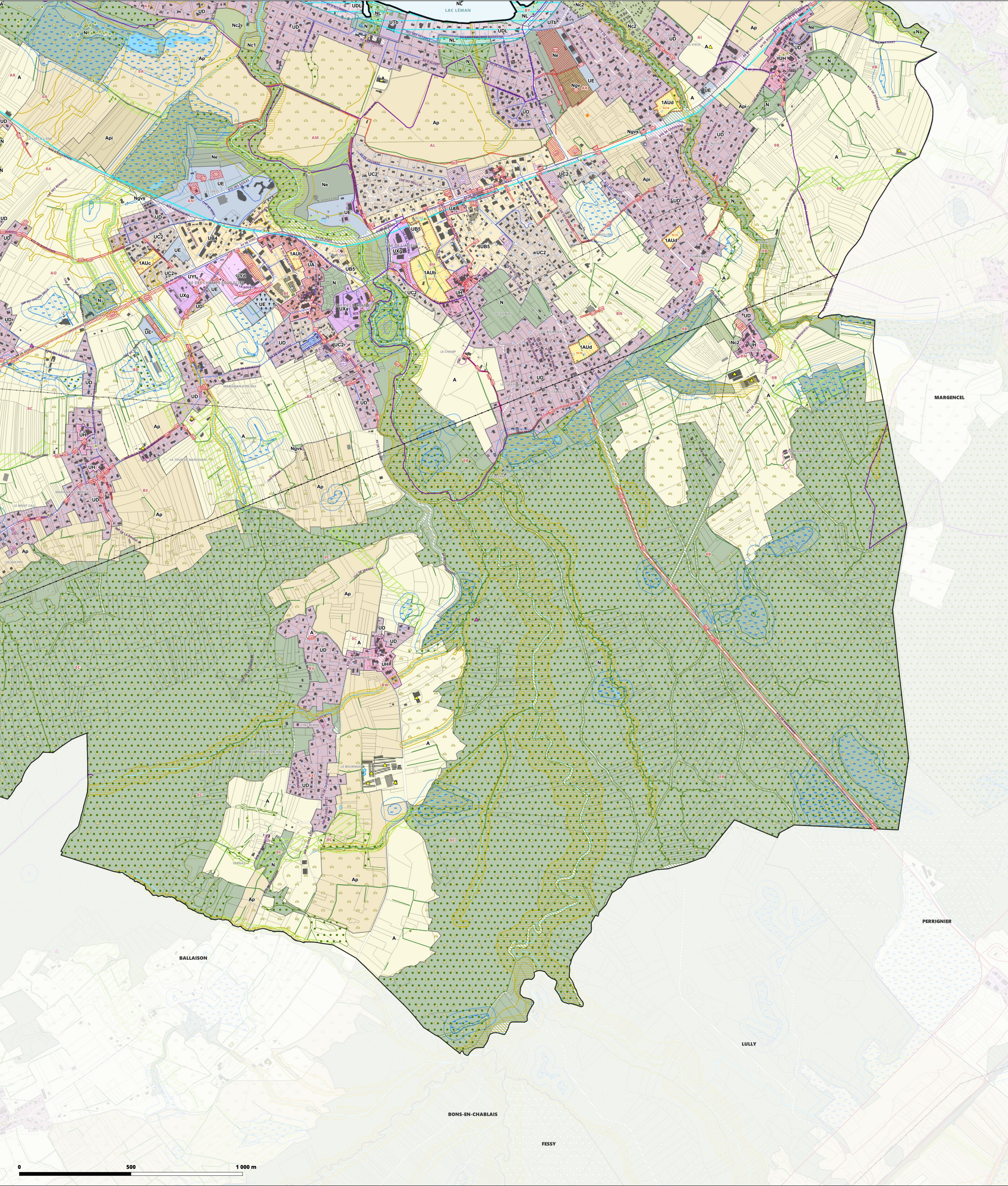
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du 16
décembre 2025, arrêtant le projet de
PLUI-HM.

Le Président

Liste des emplacements réservés et bénéficiaires (BENEF):	
COM : Commune / DEP: Département/ TA: Thonon Agglomération	
EXT	LIBELLÉ DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ
560	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural. (régularisation)
561	Aménagement d'une piste cyclable (Velo Voie Verte), et d'un sentier pédestre et équestre.
562	Aménagement d'un espace public (aire de jeux).
563	Création d'un parking public.
564	Agrandissement voirie pour modes doux (+ 4m)
565	Agrandissement du parking public du port et de la plage sur la parcelle A419
566	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)
567	Schéma cyclable - voie verte le long rd 1005 - 5 mètres
568	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parking Relais (P+H). Parcelles concernées : AK 105, 106, 107.
569	Aménagement du sentier équestre et pédestre de 5m. de largeur.
570	180 logements locatifs sociaux (environ 20 logements)
571	Aménagement d'espaces et d'équipements publics (dont sportifs).
572	Aire d'accueil publique des gens du voyage sur les parcelles A4 16, 18, 284 à 296
573	Aménagement d'une voie d'accès et de desserte au lieu-dit les Pres Derrière.
574	Aménagement du chemin des Bouchaux (depuis la R.D. N°25) et préservation de l'accès agricole. Largeur 7m.
575	Préservation de l'accès agricole, depuis le chemin rural de Filly.
576	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie d'accès depuis le chemin des Huttnu-Vaux, vers la Pruvette.
577	Aménagement du chemin des Pataudes, depuis l'avenue, et préservation de l'accès agricole.
578	Extension et accès enterrain bassin de décaissement de Filly et aménagement d'un accès au parc Solodan par la rive gauche du ruisseau de Filly.
579	Régularisation voirie pour via-Ribena
580	Parking Chapelle
581	Aménagement d'un carrefour giratoire sur la R.D. N° 1005 (entre Ouest de Bonnatrat) et aménagement d'un pont d'appui solitaire.
582	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural de la Carrière (et son intersection), à Prailles.
583	Aménagement à 5 m. de largeur de l'impasse du Clos du Presbytère, pour réseaux d'eaux pluviales.
584	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 37.
585	Aménagement/facilitation du carrefour entre la R.D. N°1 et la route des Sénateurs, au lieu-dit Sous Sciez.
586	Aménagement à 7 m. de plate-forme, de la Voie communale N°4 (Chemin des Filles).
587	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural de Massuigne, depuis la Voie communale N°3 (Prailles).
588	Parking public, aire de jeux et requalification de l'entrée du hameau de Choisy

589	Aménagement à 5 m. de plate-forme (4 m. en cas de sens unique), de la voie de desserte du hameau ancien d'Ecuvilly.	COM 928
590	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural.	COM 186
591	Aménagement de la Route d'Ecuvilly et autre aménagements routiers en lien avec le futur groupe scolaire.	COM 208
592	Aménagement / sécurisation du carrefour Route de Choisy / Route de Chauxanne / Chemin des Violes.	COM 2756
593	Aménagement du Chemin des Hutches à 7 m. de plate-forme.	COM 286
594	Aménagement d'espaces et d'équipements publics (dont sportifs).	COM 759
595	Aménagement à 8 m. de plate-forme de la Voie communale N°6 (route de Bondgrin), avec bande cyclable et trottoir.	COM 1704
596	Voie de liaison entre la route des Jardins de Bonnatrat et l'avenue de Bonnatrat (RD 1005).	COM 2214
597	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	COM 8004
598	Voie à aménager au gabarit 5,85 frontière de Massonnay au chef-lieu de SCIEZ VC N°1.	COM 7507
599	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 148.	DEP 4979
600	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 224.	COM 516
601	Extension parking existant.	COM 2850
602	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de jonction automobile et piétonne entre le chemin des Gouilles et le chemin des Vigines.	COM 1015
603	Aménagement et sécurisation du carrefour chemin des Violes-route de Choisy sur la parcelle BME2.	COM 15921
604	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BD N° 29, 30, 52, 53, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72.	COM 372
605	Aménagement/ sécurisation de la RD N° 25 (route de Perrignier) dont itinéraire cyclable.	COM 70
606	Préservation de l'accès agricole, depuis la R.D. N°3 vers les Grandes Vigines.	COM 579
607	Cheminement piéton	COM 215
608	Parking vélos.	COM 150
609	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 130, 131, 172.	COM 491
610	Aménagement d'espaces et d'équipements publics en lien avec la plage et le secteur portuaire.	COM 218
611	Aménagement à 7 m. de plate-forme du Chemin rural, de la Voie communale de l'Abbaye au chemin rural de la Forêt.	COM 76
612	Stationnement public.	COM 122
613	Aménagement à 5 m. de largeur d'un accès piéton et cyclable à l'école des Budines (chemin des Gouilles).	COM 287
614	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13.	DEP 11
615	Aménagement jusqu'à 7m. de plate-forme, des voies du hameau ancien de Bonnatrat.	COM 655
616	Sécurisation de la R.D. n°1 dans la traversée de Sciez	COM 1059
617	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de desserte lieu-dit "Sous Croix."	COM 2609
618	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AK 258.	DEP 62
619	Création de jardins familiaux	COM 2865
620	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 36, 40, 41, 42.	DEP 16

621	Aménagement de la voie communale n°20 "Chemin de la Vif" à 5 m de plate-forme	COM 682
622	Préservation de l'accès agricole, depuis Marraouet (RD 25).	COM 378
623	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 145.	DEP 1
624	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AK 125, 128, 135, 146, 147, 148.	DEP 746
625	Équipement d'arrêt public - abribus	1A 2538
626	Création d'un giratoire	COM 257
627	Aménagement du Chemin de la Renouillère (régularisation).	COM 1136
628	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	COM 16213
629	Création d'une piste cyclable	COM 558
630	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL 128.	DEP 2
631	Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD n° 1005 et la Rue du Fort.	COM 1831
632	Aménagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès sous roches, aux campings, sur le chemin des Huttnu-Vaux.	COM 555
633	Schéma cyclable : largeur 2 mètres	COM 73
634	Aménagement de stationnements (en extension du parking existant) et d'espaces publics de proximité (jeux d'enfants, a l'École).	COM 856
635	Aménagement à 5 m. de largeur d'un accès piétonnier au lac, depuis le chemin de la Renouillère.	COM 878
636	Aménagement de la VC n°11 "Chemin de la Citadelle" à 5 m de plate-forme	COM 2016
637	Aménagement d'une voie nouvelle à 6 m. de plate-forme.	COM 375
638	Aménagement à 5 m. de plate-forme, d'une voie d'accès et de jonction entre le chemin de Joussens et le chemin du Marliet.	COM 35
639	Aménagement à 5 m. de plate-forme, de la Voie Communale N°4 de Marignan, vers le Passieu.	COM 91
640	Aménagement à 5 m. de largeur d'un chemin piéton et cyclable, de Chauxanne à Juvex.	COM 1321
641	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BIH N° 201, 217.	DEP 142
642	Aménagement à 7 m. de plate-forme, de la desserte à la déchèterie vers "Le Pas".	COM 252
643	Aménagement de la Voie communale de Champ-Mallou (Filly) à 5 m. de plate-forme.	COM 1114
644	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de jonction entre la route des Sénateurs, la zone d'activités et la Combe "Sous Sciez".	COM 179
645	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BIH N° 63, 71.	DEP 46
646	Aménagement piéton à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural vers Ches Pallard (Filly).	COM 67
647	Aménagement à 5 m. de largeur d'un chemin piétonnier depuis l'impasse de la Sarpe.	COM 227
648	Aménagement paysager et de stationnement le long de la R.D. N° 1005.	COM 285
649	Parking public.	COM 1277
650	Couloir paysagiste liaison modes doux et stationnement public.	COM 6030
651	Création d'une nouvelle voie chemin de la Ruelle.	COM 5588
652	Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU.	COM 2590
653	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	COM 471
654	Aménagement du Chemin rural à 7 m. de plate-forme.	COM 6096
655	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 149.	DEP 4



Contours de zonage

UA-Centralité historique

UAp-Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé

UB1-Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville

UB2-Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville

UB4-Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire

UB5-Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité moyenne

UC1-Centralité périphérique du cœur de ville

UC2-Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles

UCp-Centralité des communes villages avec enjeux paysagers

UD-Pavillonnaire au développement maîtrisé

UDL-Pavillonnaire dans la bande littorale

UE-Equipement public et/ou d'intérêt collectif

UB-Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement

UF-Zone agricole dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires

UH-Hameaux historiques

Uj-Zone des parcs urbains

Uj-Habitat portuaire de Ripaille

Uxr-Zone urbaine sans règlement - concernée par des OAP valant règlement

Uta-Zone de tourisme du cœur de ville

UTB-Zone de tourisme

UX(a,b,c,d,e,f,g,h)-Zone d'activités économiques

UY(a,b,c,d,e)-Zone commerciale

1AUB-Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines

1AUc-Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur urbain

1AUD-Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense

1AUe-Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif

1AUf-Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique

1AUx(a,b,c)-Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques

1AUy-Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques

2AU-Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLU nécessaire)

A-Zone agricole

Ad-Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes

Adp-Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes

Aht1-Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants

Aht2-Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site

Ap-Zone agricole à protéger

Api-Zone agricole dédiée à enjeux paysagers

Ax1-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Ax1-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Ax1-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

N-Zone naturelle et forestière

Nc(1,2,3)-Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings

Ncar-Zone de carrière

Ne-Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectifs

Npv-STEAL dédié à l'accueil des gens du voyage

Npvs-STEAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires

Nj-Np-Zone naturelle de jardins et parcs

Nl-Zone naturelle littorale

Nlj-Zone naturelle de jardin en zone littorale

Nlr-STEAL à vocation de loisirs et tourisme

Nx1-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants

Nx2-STEAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

Corridor écologique

Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU

Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Jardins, parcs

Réservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)

Réservoirs humides

Zones humides

Espaces de bon fonctionnement des zones humides

Boisement

Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU

Haie

Arbre remarquable

Patrimoine bâti

Petit patrimoine

Points de vue

Emplacements réservés

Emplacements réservés aux voies publiques

Emplacements réservés au logement social/mixité sociale

Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

Périmètre travaux autoroute A412

Périmètre DUP autoroute A412

Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (PDIPR)

Autres prescriptions

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)

Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU - STRICT

Linière commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT

Linière commerciale protégée au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE

Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Bâtiment susceptible de changer de destination

Changement de destination - activités

Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

Bande littorale des 100 mètres

Espace proche rivage

Cimetière

Cours d'eau hors EBF

Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)

Lignes haute et très haute tension (HTB)

Réseau gaz à titre indicatif

Bâtiment agricole

Limites de Thonon Agglomération

Limites communales

Surfaces en eau et cours d'eau

Domaine public et routes

Section cadastrale

Parcelles

Bâtiments cadastrés

Bâtiment en dur

Construction légère

Bâtiments non cadastrés

Représentés à titre indicatif (EPoDE, 2025)

Représentés à titre indicatif (Nicot IC, 2025)

Sources de données : © IGN, Thonon Agglomération, EPoDE, © Géopartiel de l'urbanisme, PCI 09-2025
Production cartographique : EPoDE

THONON
agglomération

COMMUNE DE
SCIEZ

ÉLABORATION

PLAN DE
ZONAGE
PRESCRIPTIONS
& INFORMATIONS

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du 16
Décembre 2025, arrêtant le projet de
PLUI-HM.

Le Président

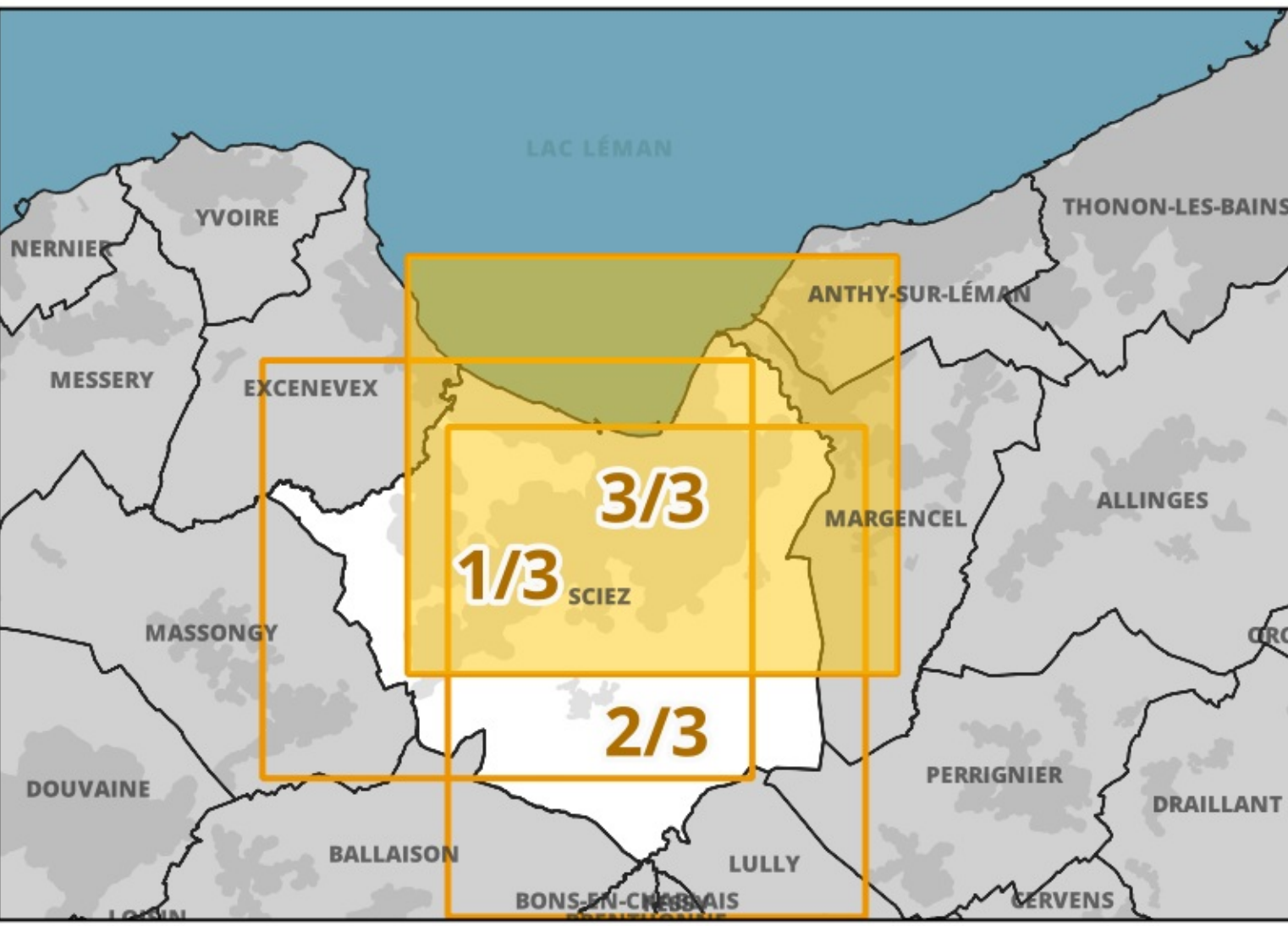
MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENGOT, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT,
CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

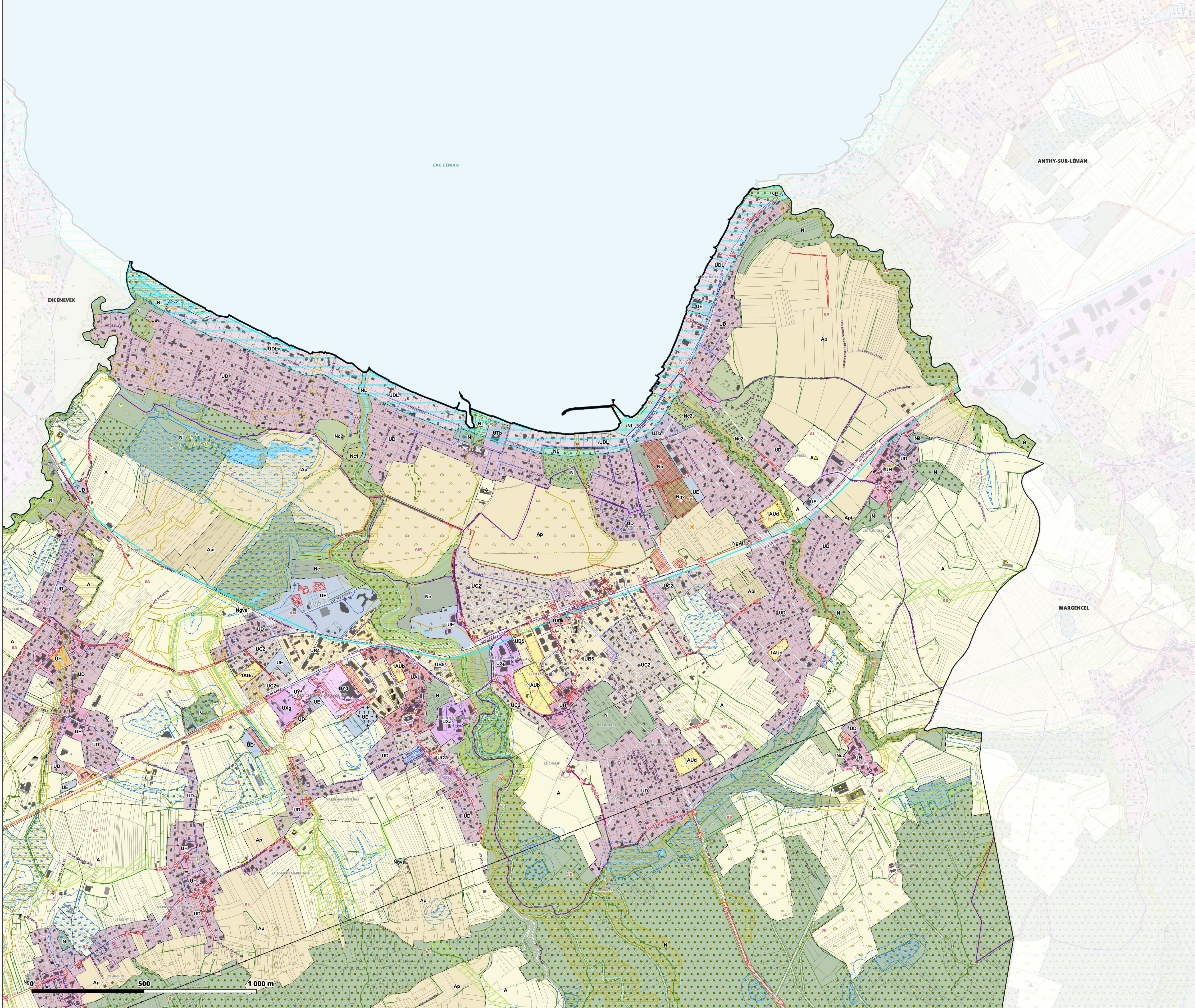
SECTEUR : SUD

Echelle : 1:5 000

Date d'édition : 09/02/2026



Liste de emplacements réservés et bénéficiaires (BENEF)		
COM : Commune / DEP : Département / TA : Thonon Agglomération		
N°	TITRE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	BENEF SURF (M2)
560	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural. (régularisation)	COM 268
561	Aménagement d'une piste cyclable (belle voie verte), et d'un sentier pédestre et équestre.	COM 7256
562	Aménagement d'un espace public (aire de jeux).	COM 286
563	Création d'un parking public.	COM 759
564	Agrandissement voirie pour modes doux (+ 4m)	COM 1704
565	Agrandissement du parking public du port et de la plage sur la parcelle AK39	COM 3214
566	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 8004
567	Schéma viable - voie verte le long et 1005 - 5 mètres	COM 7507
568	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parking Relais (P+R). Parcelles concernées : AK 105, 106, 107	DEP 4979
569	Aménagement du sentier équestre et pédestre de 5m. de largeur.	COM 516
570	UD : logements locatifs sociaux (environ 20 logements)	COM 2800
571	Aménagement d'espaces et d'équipements publics (dont sportifs).	COM 3015
572	Aire d'accueil publique des gens du voyage sur les parcelles AK 16, 18, 284 à 296	COM 15921
573	Aménagement d'une voie d'accès et de desserte au lieu-dit les Pres Deviers.	COM 2198
574	Aménagement du chemin des Bouchats (depuis la R.D. N° 25) et préservation de l'accès agricole. Largeur 7 m.	COM 372
575	Préservation de l'accès agricole, depuis le chemin rural de Filly.	COM 70
576	Aménagement 7 m. de plate-forme, d'une voie d'accès depuis le chemin des Hutins-Vieux, vers le Pouzey.	COM 1573
577	Aménagement du chemin des Punalais, depuis Jussey, et préservation de l'accès agricole.	COM 215
578	Extension et accès entretien bassin de décaissement de Filly et aménagement d'un accès au parc isolé par le rue gauche du ruisseau de Filly.	COM 553
579	Régularisation voirie pour Via-Rhône	COM 491
581	Aménagement d'un carrefour giratoire sur la R.D. N° 1005 (entrée Ouest de Bonnatrat) et aménagement d'un joint d'appui volontaire.	COM 76
582	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du chemin rural de la Carrière (et son intersection), à Prailles.	COM 122
583	Aménagement à 5 m. de largeur de l'impasse du Clos du Presbytère, pour réseaux d'eaux pluviales.	COM 287
584	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 37.	DEP 11
585	Aménagement/accrétion du carrefour entre la R.D. N°1 et la route des Seneteurs, au lieu-dit Sous Sciez.	COM 278
586	Aménagement 7 m. de plate-forme, de la Voie communale N°4 (Chemin des Filles).	COM 816
587	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 115.	DEP 115
588	Parking public, aire de jeux et réqualification de l'entrée du hameau de Choisy	COM 1769
589	Aménagement à 5 m. de plate-forme (4 m. en cas de sens unique), de la voie de desserte du hameau ancien d'Excenevex.	COM 928
590	Aménagement à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural.	COM 186
591	Aménagement de la Route d'Excenevex et autres aménagements routiers en lien avec le futur groupe scolaire.	COM 2050
592	Aménagement / sécurisation du carrefour Route de Choisy / Route de Chavanne / Chemin des Vignes.	COM 145
593	Aménagement du Chemin des Ruches à 7 m. de plate-forme.	COM 354
594	Aménagement d'espaces et d'équipements publics (dont sportifs).	COM 1985
595	Aménagement à 8 m. de plate-forme de la Voie communale N°6 (route de Bordignon), avec bande cyclable et trottoir.	COM 2084
596	Voie de liaison entre la route des Jardins de Bonnatrat et l'avenue de Bonnatrat (RD 1005)	COM 723
597	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 11260
598	Voie à aménager au gabarit 5/8 frontière de Massongy au chef-lieu de Sciez VC N°1.	COM 1455
599	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 148.	DEP 12
600	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : BI N° 244.	DEP 2
601	Extension parking cimetière	COM 1604
602	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de jonction automobile et piétonne entre le chemin des Gouilles et le chemin des Vignes	COM 3428
603	Aménagement et sécurisation du carrefour chemin des Voies-route de Choisy sur la parcelle BN62	COM 115
604	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BD N° 29, 30, 52, 53, 65, 66, 67, 68, 69.	DEP 7467
605	Aménagement/ sécurisation de la RD N° 25 (route de Perrignier) dont itinéraire cyclable.	COM 11700
606	Préservation de l'accès agricole, depuis la R.D. N°1 vers les Grands Vignes.	COM 97
607	Cheminement station	COM 1618
608	Parking relais	COM 731
609	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 130, 131, 172.	DEP 142
610	Aménagement d'espaces et d'équipements publics en lien avec la plage et le secteur portuaire.	COM 18008
611	Aménagement à 7 m. de plate-forme du Chemin rural, de la voie communale de l'abbaye au chemin rural de la route.	COM 2018
612	Stationnement public	COM 1201
613	Aménagement à 5 m. de large d'un accès piéton et cyclable à l'école des Budines (chemin des Gouilles).	COM 561
614	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13.	DEP 41
615	Aménagement jusqu'à 7 m. de plate-forme, des voies du hameau ancien ancien de Bonnatrat.	COM 605
616	Sécurisation de la R.D. N°1 dans la traversée de Sciez	COM 1059
617	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de desserte lieu-dit "Sous Croix."	COM 2609
618	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AK 238.	DEP 62
619	Création de jardins familiaux	COM 2865
620	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 38, 40, 41, 42.	DEP 16
621	Aménagement de la voie communale n°70 (Chemin de la VV) à 5 m de plate-forme.	COM 682
622	Préservation de l'accès agricole, depuis Marnassat (RD 25).	COM 378
623	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL N° 145.	DEP 1
624	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AK 125, 128, 135, 146, 147, 148.	DEP 746
625	Équipement d'intérêt public - déchèterie	TA 2528
626	Création d'un giratoire	COM 257
627	Aménagement du Chemin de la Renouillère (régularisation).	COM 1136
628	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 16213
629	Création d'une piste cyclable	COM 558
630	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelle concernée : AL 138.	DEP 2
631	Aménagement d'un carrefour giratoire entre la RD n° 1005 et la Rue du Port.	COM 1831
632	Aménagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès tous modes, aux campings, sur le chemin des Hutins-Vieux.	COM 555
633	Schéma cyclable - largeur 2 mètres	COM 73
634	Aménagement de stationnements (en extension du parking existant) et d'espaces publics de proximité (jeux, fontaines, à Filly).	COM 856
635	Aménagement à 5 m. de large d'un accès piétonnier au lac depuis le chemin de la Renouillère.	COM 878
636	Aménagement de la VC n°11 "Chemin de la Claudielle" à 5 m de plate-forme	COM 2016
637	Aménagement d'une voie nouvelle à 5 m. de plate-forme.	COM 375
638	Aménagement à 8 m. de plate-forme, d'une voie d'accès et de jonction entre le chemin de Jouvenet et le Chemin du Martret.	COM 35
639	Aménagement à 5 m. de plate-forme, de la Voie Communale N°4 de Margnien, vers le Passieu.	COM 91
640	Aménagement à 5 m. de large d'un chemin piéton et cyclable, de Chavanne à Jussey.	COM 1221
641	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 201, 217.	DEP 142
642	Aménagement à 7 m. de plate-forme, de la desserte à la déchèterie vers "La Part."	COM 252
643	Aménagement de la Voie communale du Champ Mallans (Filly), à 5 m. de plate-forme.	COM 1114
644	Aménagement à 7 m. de plate-forme, d'une voie de jonction entre la route des Seneteurs, la zone d'activités de la Combe "Sous Sciez".	COM 179
645	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : BI N° 63, 71.	DEP 46
646	Aménagement jusqu'à 5 m. de plate-forme, du Chemin rural vers Chez Pallard (Filly).	COM 67
647	Aménagement à 5 m. de large, d'un chemin piétonnier depuis l'impasse de la Sarpe.	COM 227
648	Aménagements paysagers et de stationnement le long de la R.D. N° 1005.	COM 285
649	Parking public.	COM 12177
650	Coupe paysagère liaison modes doux et stationnement public.	COM 6030
651	Création d'une nouvelle voirie chemin de la Rouette.	COM 5588
652	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de grè)	COM 1250
653	Aménagement du Chemin rural à 7 m. de plate-forme.	COM 471
654	Parking public et espace vert.	COM 6096
655	Aménagement d'un THNS sur la R.D. N° 1005. Parcelles concernées : AL N° 149.	DEP 4



ZONAGE

Contours de zonage

Zones urbaines

- UA- Centralité historique
- UAp- Centralité historique avec enjeu patrimonial renforcé
- UB1- Centralité contemporaine de densité renforcée du cœur de ville
- UB2- Centralité contemporaine de densité supérieure du cœur de ville
- UB3- Centralité contemporaine d'accompagnement de la centralité urbaine du cœur de ville de densité intermédiaire
- UB4- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité intermédiaire à moyenne
- UB5- Centralité contemporaine d'accompagnement des centralités urbaines de densité moyenne
- UC1- Centralité périphérique du cœur de ville
- UC2- Centralité des communes villages et centralités périphériques des communes pôles
- UCp- Centralité des communes villages avec enjeux paysagers
- UD- Pavillonnaire au développement maîtrisé
- UDL- Pavillonnaire dans la bande littorale
- UE- Equipement public et/ou d'intérêt collectif
- UEI- Equipement public et/ou d'intérêt collectif à vocation d'enseignement
- UF- Zone urbaine dédiée aux infrastructures et équipements ferroviaires
- UH- Hameaux historiques
- Uj- Zone des parcs urbains
- UR- Habitat portuaire de Ripaille
- Usr- Zone urbaine sans règlement - concernée par des OAP valant règlement
- Uta- Zone de tourisme du cœur de ville
- Utb- Zone de tourisme
- UX(a,b,c,d,e,f,g,h)- Zone d'activités économiques
- UY(a,b,c,d,e)- Zone commerciale

Zones à urbaniser

- 1AUb- Zone à urbaniser opérationnelle, dominante habitat - centralités urbaines
- 1AUC- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace de développement des communes périurbaines et des villages et en espace de transition des communes pôles et du cœur urbain
- 1AUD- Zone à urbaniser opérationnelle à dominante habitat - dans l'espace résidentiel peu dense
- 1AUe- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- 1AUt- Zone à urbaniser opérationnelle à vocation touristique
- 1AUx(a,b,c)- Zone à urbaniser opérationnelle dédiée aux activités économiques
- 1AUy- Zone à urbaniser opérationnelle, dédiée aux activités commerciales périphériques
- 2AU- Zone à urbaniser stricte, à long terme (évolution du PLUI nécessaire)

Zones agricoles

- A- Zone agricole
- Ad- Zone agricole dédiée au stockage des déchets inertes
- AdP- Zone agricole dédiée au stockage et traitement des déchets inertes
- AH1- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - évolution de sites existants
- AH2- Zone agricole dédiée à une vocation d'hébergement touristique - nouveau site
- Ap- Zone agricole à protéger
- Api- Zone d'intérêt agricole à enjeux paysagers
- Ax1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants
- Ax1*- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace agricole - évolution de sites existants

Zones naturelles

- N- Zone naturelle et forestière
- Nc(1,2,3)- Zone naturelle dédiée à l'accueil de campings
- Ncar- Zone de carrière
- Ngv- Secteur d'équipements publics ou d'intérêt collectifs
- Ngv- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage
- Ngvs- STECAL dédié à l'accueil des gens du voyage sédentaires
- Nj- Nj* - Zone naturelle de jardins et parcs
- NL- Zone naturelle littorale
- Nlj- Zone naturelle de jardin en zone littorale
- Nls- STECAL à vocation de loisirs et tourisme
- Nx1- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - évolution de sites existants
- Nx2- STECAL dédié aux activités économiques isolées au sein de l'espace naturel - création de nouvelles activités

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager :

Espaces boisés classés

- Espace boisé classé au titre de l'article L1131-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral (art. L121-27 du CU)

Au titre de l'article L151-23 du CU

Conditions écologiques

- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)

Jardins, parcs

- Réservoirs de biodiversité (boisés, littoraux et prairiaux confondus)
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Chenaux de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Terrain cultive ou non bâti à protéger en zone urbaine
- Haie
- Arbre remarquable

Patrimoine bâti et paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit patrimoine
- Points de vue

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Péri미터 travaux autoroute A412
- Péri미터 DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (POIPR)

Autres prescriptions

- Périimeter comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICTE
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux entreprises publiques
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Canalisée
- Cours d'eau hors EBF
- Lignes électriques aériennes moyenne tension (HTA)
- Lignes haute et très haute tension (HTB)
- Réseau gaz à titre indicatif
- Bâtiment agricole

CADASTRE & CONTEXTE

- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau
- Domaine public et routes
- Secteur cadastrale
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

(PCI sept.2025, Services urbanisme de Thonon-les Bains, nov2025)

- Bâtiment en démolition
- Construction légitime

Bâtiments non cadastrés

- Représentés à titre indicatif (EPODE, 2025)
- Représentés à titre indicatif (NICOT IC, 2025)

Sources de données :

- © IGN, Thonon Agglomération
- © IGN, Thonon Agglomération
- EPODE, © Géoparc de l'urbanisme, PCI 09-2025
- Production cartographique : EPODE